

REGLEMENT INTERIEUR

TRIATHLON de St Georges sur Eure Chartres Métropole Dimanche 06 JUILLET 2025 Parc Léo Lagrange, rue du Général De Gaulle, 28190 St Georges sur Eure

Nouveauté 2015 pour les triathlons S & M : courses avec **drafting** (aspiration-abri) **autorisé** >

- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
- Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum, à l'exception des roues homologuées par l'UCI.
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc.) sont interdites.

Préambule

Le Triathlon de St-Georges-sur-Eure Chartres Métropole est soumis au règlement de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement de la FFTRI.

Toute inscription à au moins une des épreuves implique l'acceptation totale de ce règlement intérieur.

Article 1 : Organisation

Le Triathlon de St-Georges-sur-Eure Chartres Métropole est organisé par le C'Chartres Métropole Triathlon, club affilié à la FFTRI. L'épreuve a lieu à Saint-Georges-sur-Eure (rue Léo Lagrange).

Le courriel de l'organisation est : organisations.cmtri@gmail.com

Le responsable de l'organisation est Médéric BRETON, président du club.

Article 2 : Réglementation sportive

La manifestation sportive est composée de 7 épreuves :

- 5 Cross Triathlon (VTT) Jeunes : Mini-poussins / Poussins / Pupilles / Benjamins / Minimes (manche du challenge jeunes de la ligue du Centre de triathlon)
- le Triathlon Sprint (S) (nouveauté 2025 : **drafting autorisé**)
- le Triathlon Distance Olympique (M) (nouveauté 2025 : **drafting autorisé**)

Les épreuves S et M peuvent également se disputer en relais de type B (2 ou 3 participants par équipe).

Toutes ces épreuves sont validées par la Fédération Française de Triathlon (FFTRI). La réglementation sportive appliquée sur cette manifestation est donc celle de la FFTRI.

Article 3 : Assurance organisateur

L'organisateur dispose d'un contrat de responsabilité civile souscrit auprès de la FFTRI qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, durant toute la durée de leur compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout accident, blessure, dommage corporel, incapacité ou décès survenu à un concurrent, à l'exception des accidents inhérents à un manquement de l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

L'organisateur décline également toute responsabilité pour toute dégradation, perte ou vol d'objet appartenant au concurrent. Il est de la responsabilité de chacun de contracter une assurance pour couvrir ces dommages.

Article 4 : Assurance des participants aux épreuves

Un concurrent est :

1. licencié « compétition » à la FFTRI : il bénéficie à minima de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistance de base.
2. licencié « Loisir », « Dirigeant », « Action » à la FFTRI ou non-licencié : la souscription d'un « Pass Compétition » (Assurance Journée) est obligatoire mais le couvre uniquement dans le cadre de la responsabilité civile. Il lui est recommandé de contacter son cabinet d'assurance afin de compléter sa couverture (garantie Individuelle Accidents, Décès, ...).
3. licencié à la Fédération Française de Natation, de Cyclisme ou d'Athlétisme :
La présentation de sa licence le dispense d'apporter un certificat médical dans la discipline de sa licence fédérale sélectionnée pour le relais.
Cependant, à l'instar d'un non-licencié ou d'un licencié « Loisir » à la FFTRI, il doit souscrire un « Pass Compétition » qui possède le même niveau de couverture d'assurance.

Le coût du « Pass Compétition » s'ajoute au prix de l'inscription et dépend de l'épreuve.

Les Pass Compétition sont à souscrire auprès du site de la Fédération Française de Triathlon.

Un lien depuis le site d'inscription PROTIMING vous permet de souscrire à ce pass compétition.

N'oubliez pas de le télécharger suite à votre achat et de le charger ensuite sur votre espace d'inscription sur PROTIMING. En cas de non-chargement dans votre espace d'inscription PROTIMING, vous serez contraint de le présenter lors du retrait des dossards.

Attention : Un concurrent (hors licencié FFTRI Compétition) ne pourra pas prendre le départ s'il ne possède pas de pass compétition.

N.B : Pour les licences étrangères, le Pass Compétition est obligatoire mais gratuit pour les triathlètes possédant une licence provenant des pays suivants : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse.

Epreuve	Pass Compétition
Cross Triathlon JEUNES	2€
Triathlon Sprint (S)	5€
Relais S	2 € par participant
Triathlon Distance Olympique (M)	20 €
Relais M	5 € par participant

Article 5 : Droit à l'image

Le concurrent autorise l'organisateur à utiliser gratuitement les photos ou vidéos prises lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître sous quelle que forme que ce soit : médias, vidéo, audio, presse, internet, publication de presse ou publicité ayant un rapport avec le triathlon de St Georges sur Eure.

Toutefois, si un participant refuse de céder son droit à l'image, il doit en informer, par écrit, l'organisateur au minimum 24h avant le départ de l'épreuve.

Article 6 : Modification ou annulation de l'épreuve

L'Organisateur et la Préfecture de Chartres se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

Si l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison de sécurité ne dépendant pas de l'organisateur (décisions des autorités publiques, intempéries, pollution, ...), la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée.

Les frais d'inscription ne seraient pas remboursés.

Dans ces conditions, les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement, même partielle.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la partie natation en cas de conditions défavorables de course (mauvaises conditions météorologiques, pollution de l'eau, ...) et de la remplacer par une partie course à pied. Le triathlon se transformerait alors en duathlon.

Article 7 : Déroulé chronologique de l'évènement

CROSS TRIATHLON JEUNES		
09h30 - 10h30	Retrait des dossards	Stand inscriptions
09h30 - 10h45	Dépôt des VTT	Aire de transition
10h45	Briefing	Proximité aire de transition
11h	Départ Mini Poussins	Zone départ Natation
11h05	Départ Poussins	Zone départ Natation
11h10	Départ Pupilles	Zone départ Natation
11h20	Départ Benjamins	Zone départ Natation
11h30	Départ Minimes	Zone départ Natation
12h - 12h30	Retrait des VTT	Aire de transition
12h15	Podiums Jeunes	Camion Podium

TRIATHLONS ADULTES : Sprint S et M		
12h30 - 13h30	Retrait des dossards	Stand inscriptions
12h30 - 13h45	Dépôt des vélos pour les 2 courses	Aire de transition
13h45	Brief pour les 2 courses	Zone départ Natation
14h	Départ S	Zone départ Natation
14h30	Départ M	Zone départ Natation
16h	Podium S	Camion Podium
17h	Podium M	Camion Podium

Article 8 : Distances des différentes épreuves

Il s'agit d'un enchaînement d'une épreuve de natation effectuée en eau libre, d'un parcours à vélo (VTT pour les épreuves jeunes et vélo de route pour les distances S et M) et, enfin, d'un parcours en course à pied (circuit fermé et sécurisé).

Les circuits VTT (pour le Cross Triathlon) seront fermés et sécurisés autour de l'étang.

Le circuit vélo de route est sur une route fermée à la circulation. Des signaleurs seront présents aux principales intersections.

Epreuves	Distances		
	Natation	Vélo	Course à pied
Cross Triathlon VTT Mini Poussins	25m	1km	500m
Cross Triathlon VTT Poussins	50m	2km	750m
Cross Triathlon VTT Pupilles	100m	3km	1km
Cross Triathlon VTT Benjamins	200m	3.5km	1,5km
Cross Triathlon VTT Minimes	250m	4,5km	2km
Triathlon Sprint S (Vélo)	750m	20km	5km
Triathlon Distance Olympique M (Vélo)	1500m	40km	10km

Article 9 : Temps limites

Epreuve	Départ	Fin Natation (1500m)	Fin Vélo (40km)	Fin 1 ^{er} Tour CAP
Triathlon M	T ₀	T ₀ + 1h	T ₀ + 2h30	T ₀ + 3h

Seuls les concurrents du triathlon M sont soumis à des barrières horaires.

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre :

- à l'entrée dans l'Aire de Transition (fin natation et fin vélo),
- au passage sur le site à la fin du 1er tour de course à pied.

Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de ligne d'arrivée.

Article 10 : Conditions d'accès aux diverses épreuves

Le **CERTIFICAT MEDICAL** (cf. tableau ci-dessous)

Le certificat médical de moins d'1 an portant la mention de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou du triathlon en compétition n'est plus obligatoire, il peut être **remplacé** par le **Formulaire Info Santé** pour les **majeurs** ou par le **Questionnaire Santé** pour les **mineurs**.

Formulaire Info Santé pour les majeurs

Pour tous les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI (Pass Compétition).

Il s'agira à ce que le compétiteur prenne connaissance de différentes informations d'ordre médical. Différents contenus (classés par risques) lui seront alors diffusés lors de sa prise du Pass Compétition. L'approbation de sa part de chaque contenu sera demandée pour passer à l'étape suivante, il pourra néanmoins stopper le processus et y revenir plus tard.

Questionnaire Santé pour les mineurs

Pour les mineurs, l'inscription est subordonnée au renseignement d'un questionnaire relatif à son état de santé, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à une compétition sportive nécessite la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

Le **PASS COMPETITION** (cf. tableau ci-dessous et article 4)

S'il n'est pas licencié FFTRI Compétition 2024, le concurrent doit obligatoirement souscrire un pass compétition lors de son inscription en ligne : <https://espacetri.fftri.com/pass-compétition/event/pass-compétition/14797>

L'AUTORISATION PARENTALE

Elle est obligatoire pour les mineurs qui ne sont pas licenciés à la FFTRI.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des accès aux épreuves possibles et des documents exigés en fonction de la nature de la licence :

Type de licence	Accès (fonction de la catégorie d'âge)	Obligations médicales	Pass compétition
NON LICENCIÉ FFTRI ou aucune licence listée ci-dessous	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire
FFTRI licence « Compétition »	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Pas nécessaire
FFTRI Licence Compétition Para Triathlon	Manifestations compétition après validation par l'organisateur (assistance et sécurité)	Pas nécessaire	Pas nécessaire
FFTRI Licence Loisir, Dirigeant, Action	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire

FF Natation ou Handi Natation	Manifestations compétition (uniquement partie natation)	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Cyclisme ou Handi Cyclisme	Manifestations compétition (uniquement partie cyclisme)	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Athlétisme ou Handi Athlétisme	Manifestations compétition (uniquement partie course à pied)	Pas nécessaire	Obligatoire
Commission nationale du décathlon moderne	Manifestations compétition (partie natation et course à pied)	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 161)	Manifestations compétition Duathlon et Triathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
Fédération des Clubs de la Défense (code 172)	Manifestations compétition Duathlon	Pas nécessaire	Obligatoire
FF Sports Universitaires	Manifestations compétition	Pas nécessaire	Obligatoire
UNSS	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire
FF Sport en Entreprise	Uniquement épreuves « Jeunes » et/ou Distance XS	Formulaire Info Santé	Obligatoire
Fédération étrangère affiliée à World Triathlon	Manifestations compétition	Mineur : questionnaire santé Majeur : Formulaire Info Santé	Obligatoire

Accessibilité aux épreuves										
Catégorie	Année de naissance	Cross Triathlon Mini Poussins	Cross Triathlon Poussins	Cross Triathlon Pupilles	Cross Triathlon Benjamins	Cross Triathlon Minimes	Individuel S	Relais S	Individuel M	Relais M
Mini-Poussins	2018 - 2019	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
Poussins	2016 - 2017	interdit	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
Pupilles	2014 - 2015	interdit	interdit	autorisé	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit
Benjamins	2012 - 2013	interdit	interdit	interdit	autorisé	interdit	interdit	1 seule discipline	interdit	interdit
Minimes	2010 - 2011	interdit	interdit	interdit	interdit	autorisé	interdit	1 seule discipline	interdit	interdit
Cadets	2008 - 2009	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	autorisé	autorisé	interdit	1 seule discipline
Jun / Sen / Vétérans	2007 et avant	interdit	interdit	interdit	interdit	interdit	autorisé	autorisé	autorisé	autorisé

Article 11 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Les frais de transaction et de gestion Protiming sont à la charge des participants.

Epreuve	Tarif inscription	Pass Compétition (si nécessaire)
Cross Triathlon Mini Poussins	4 €	2 €
Cross Triathlon Poussins	4 €	2 €
Cross Triathlon Pupilles	4 €	2 €
Cross Triathlon Benjamins	4 €	2 €
Cross Triathlon Minimes	4 €	2 €
Triathlon Sprint S	20 €	5 €

Relais S	30 € / équipe	2 € / concurrent
Triathlon Distance Olympique M	35 €	20 €
Relais M	45 € / équipe	5 € / concurrent

Article 12 : Dossier d'Inscription

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : lien protiming <https://www.protiming.fr>

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, SMS, courriel, réseau social ou courrier postal. Les inscriptions en ligne seront ouvertes jusqu'au **VENDREDI 06 JUILLET 2025** inclus.

L'organisateur se réserve le droit de fermer les inscriptions avant la date limite si tous les dossards prévus ont été vendus.

Aucune inscription ne sera possible sur place, le jour de la compétition.

L'inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Article 13 : Retrait des dossards

Lors du retrait des dossards, si le concurrent a bien déposé tous les documents requis lors de son inscription sur le site PROTIMING, alors il ne lui sera demandé qu'un justificatif d'identité (Carte Nationale d'Identité ou Passeport). Sinon, le concurrent devra présenter tous les documents manquants lors du retrait des dossards.

Les concurrents doivent respecter les horaires prévus pour le retrait des dossards (cf. Article 7). Le retrait des dossards peut être effectué par un tiers à condition de présenter toutes les pièces justificatives exigées pour chaque athlète.

L'organisation fournira à chaque participant :

- 1 puce pour le chronométrage (pour le S et le M uniquement),

Attention, la perte ou l'absence de restitution de la puce électronique à la fin de l'épreuve sera facturée au concurrent selon un coût fixé par la société en charge du chronométrage. Ce prix sera donné lors du retrait de votre dossard.

- 2 dossards (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie) pour la course à pied et le cyclisme,
- 1 autocollant pour la tige de selle.

Chaque participant doit prévoir :

- son bonnet de bain,
- ses épingles à nourrice.

Pour le retrait de son dossard, le concurrent doit fournir, selon sa licence :

1. Pour les licenciés FFTRI « Compétition » :

- Pièce d'identité avec photo.

2. Pour les licences FFTRI Loisir, Dirigeant, Action ou Non Licencié :

- Pièce d'identité avec photo,
- Fiche Info Santé ou Certificat médical de moins d'1 an le jour de la manifestation, portant la mention « Non-contre-indication de la pratique du sport en compétition ou du triathlon en compétition » (sauf si téléchargée sur le site d'inscription)
- Pass Compétition sauf s'il a déjà été pris en ligne et chargé sur le dossier d'inscription.

3. Pour les licenciés d'autres fédérations de triathlon affiliées à l'ITU :

- Original de la licence I.T.U valide (sauf si téléchargée sur le site d'inscription),
- Pièce d'identité avec photo,

- Pass Compétition sauf s'il a déjà été pris en ligne et chargé sur le dossier d'inscription.

4. Pour les licenciés de la FF Natation (*), FF Cyclisme, FF Athlétisme s'ils participent à un relais dans la discipline où ils sont licenciés :

- Original de leur licence valide (sauf si téléchargée sur le site d'inscription),
- Pièce d'identité avec photo,
- (*) L'Organisateur préconise un certificat prévoyant aussi la pratique de la course à pied si le triathlon venait à se transformer en duathlon en raison des conditions défavorables pour pratiquer la natation le jour de l'épreuve.

Article 14 : L'Aire de Transition (Parc à vélos)

Seuls les triathlètes, l'organisation et les arbitres sont autorisés à entrer et circuler dans le parc à vélos ainsi que dans l'aire de transition.

Chaque triathlète se voit attribuer une place correspondant à son numéro de dossard. Seules les affaires strictement nécessaires pour le triathlon peuvent se trouver au sol dans le parc à vélos.

A la fin de leur épreuve, les triathlètes devront se présenter à un membre de l'organisation présent à l'entrée du parc à vélos pour récupérer leur vélo. Ils devront obligatoirement être munis de leur dossard. La sortie du triathlète se fera également au niveau de l'entrée du parc à vélos où un membre de l'organisation effectuera un contrôle de conformité entre l'autocollant de la tige de selle du vélo, l'autocollant du sac de stockage et le dossard présenté par le concurrent.

Article 15 : Les pénalités

Les procédures d'intervention des arbitres sont applicables aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve. Dès le retrait du dossard jusqu'à la fin de la proclamation des résultats, un concurrent peut être averti, sanctionné ou mis hors course.

Seuls les arbitres officiels de la FFTRI, dûment affectés à l'épreuve et revêtus de la chasuble officielle, peuvent appliquer ces procédures. Leur décision est irrévocable.

Rappel des sanctions applicables

Sanction	Raison	Information à l'athlète		Effet
Avertissement Verbal	La faute est sur le point d'être commise	Sifflet + N° Dossard	Motivation de l'avertissement	
Carton Jaune « Stop&Go »	<i>Mise en conformité la faute pouvant être corrigée</i>	Sifflet + N° Dossard + Carton	- Annoncer « Stop », motiver la sanction - remise en conformité de l'athlète - Annoncer Go pour faire repartir l'athlète	
Carton Bleu	Uniquement sur la partie Cycliste pour une faute d'Aspiration-Abri	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Pénalité »	<i>Zone de pénalité</i>
Carton Rouge Disqualification	- La faute ne peut être corrigée - Transgression évidente - Refus de se conformer aux injonctions de l'arbitre	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Disqualifié », motiver la sanction, récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Carton Rouge Mise Hors Course	- Rattrapé - éliminé - Temps limite - Concurrent isolé (au sas contrôle "contre la montre/équipe")	Sifflet + N° Dossard + Carton	Annoncer « Hors course », motiver la sanction (*), récupérer le dossard puis demander de stopper la course	Arrêt de la course
Disqualification automatique	- 3 Cartons bleus - Absence de dossard à l'arrivée - Non respect du nb de tours - Pénalité non effectuée	Pas d'information		Pas de classement

Temps d'arrêt dans la zone de pénalité (Penalty Box) suite à un carton bleu :

Epreuves	Temps d'arrêt
Triathlon Sprint (S)	1 mn
Triathlon Distance Olympique (M)	2 mn

La zone de pénalité se situe à la fin de l'épreuve de vélo, avant l'entrée dans l'Aire de Transition, le concurrent se présente dans la zone de pénalité avec son vélo.

Article 16 : Règles spécifiques à la natation

Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C et interdit si la température est supérieure à 24,5 °C.

La partie Natation est annulée si la température de l'eau est inférieure à 13 °C. Elle est alors remplacée par de la course à pied (S : 2,5 km / M : 5 km).

Les triathlètes doivent respecter les consignes des arbitres concernant la mise en place et la position de départ.

Le port du bonnet de bain est obligatoire.

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation, conformément à la nouvelle réglementation. Toutefois, en cas d'oubli, le triathlète pourra demander à l'organisation un bonnet neutre non numéroté. Les aides à la flottaison sont interdites (tuba, palmes, plaquettes, etc....) sauf pour les courses JEUNES.

N.B : Tous les triathlètes porteront leur numéro de dossard sur le bras gauche et la jambe gauche, et la puce à gauche.

Article 17 : Règles spécifiques au cyclisme

Les épreuves jeunes (cross-triathlon Jeunes) se déroulent **SANS aspiration-abri (drafting interdit)**.

En cas de non-respect de cette règle, les participants seront sanctionnés.

Nouveauté 2015 : les triathlons S & M se déroulent AVEC aspiration-abri (drafting autorisé).

- Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.
- Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum, à l'exception des roues homologuées par l'UCI.
- Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc.) sont interdites.

Le port du dossard sur le dos du concurrent est obligatoire.

Tous les types de vélos sont autorisés sur les épreuves sans drafting, à condition qu'ils respectent les conditions prévues par le règlement de FFTRI. Chaque vélo sera vérifié par le corps arbitral à l'entrée du parc à vélo.

Le port du casque est obligatoire avec la jugulaire attachée.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route, et en particulier, rouler à droite et ne pas couper les virages.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un véhicule motorisé ou non.

Article 18 : Règles spécifiques à la course à pied

Les participants doivent porter leurs dossards de façon visible sur la poitrine ou au niveau de la taille. Les concurrents présentant un dossard illisible aux postes de pointage ne seront pas classés.

La tenue de course à pied doit être conforme : pas de torse-nu, de bretelles sur les épaules, la tri-fonction ne peut être ouverte qu'au sternum maximum.

Aucun des concurrents ne peut recevoir une aide extérieure sur le parcours, que ce soit une assistance ou un accompagnement par un vélo ou une moto.

Article 19 : Règles spécifiques aux équipes en relais

Une équipe est constituée de minimum 2 personnes, dont l'un des relayeurs pourra effectuer deux disciplines. Le maximum est de 3 personnes.

ATTENTION : un benjamin ou un minime ne pourra réaliser qu'une seule discipline sur un relais S. Il n'a pas le droit de concourir sur les relais M.

Un cadet peut effectuer 2 disciplines sur le relais S mais ne peut réaliser qu'une seule discipline sur un relais M.

Les relayeurs pourront uniquement se passer le témoin (passage de la puce électronique) dans le parc à vélos. Aucun changement ne pourra avoir lieu pendant une épreuve.

Article 20 : Classement et remise des prix

Tous les classements seront disponibles dès le dimanche soir sur le site du chronométreur <https://www.protiming.fr>

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur.

La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son prix s'il est absent.

Les courses Jeunes ne seront pas chronométrées mais donneront lieu à des classements, podiums et récompenses.

Le Président C'Chartres Métropole Triathlon
Médéric BRETON